

Pourquoi ce petit livret sur le CONGRES D'AMIENS

L'Institut CGT d'Histoire sociale du Rhône a voulu cent après publier des extraits de ce Congrès qui a traité de deux sujets qui aujourd'hui suscitent encore débats :

- le temps de travail (revendication de la journée de 8H)
- les rapports syndicats et partis politiques

Compte tenu d'un large consensus les débats sur *la journée de 8 heures* furent assez courts, le 1^{er} mai 1906 ayant déjà mis avec force cette revendication en avant.

Il n'en fut pas de même pour la discussion sur les rapports syndicats et partis politiques .Les débats furent extrêmement vifs et animés sur un sujet qui cent ans après n'est pas vraiment clos.

L'Institut national a publié un livre de plus de 450 pages qui retrace la totalité des débats.

Notre petit livret ne reprend que quelques interventions parmi les plus importantes, permettant simplement de porter une réflexion sur les trois conceptions qui se sont affrontées.

-la conception guediste défendue par Victor RENARD qui prônait l'établissement d'un lien permanent entre la CGT et le Parti socialiste, l'action politique devant être le prolongement de l'action syndicale.

-la conception réformiste prônée par Auguste KEUFER qui demandait 2 voies parallèles entre syndicalisme et politique.

-la conception des anarcho-syndicalistes qui rejetait le capitalisme, l'Etat et les politiciens, prônant comme solution finale la grève générale –défendue par MEHREIM, POUGET, YVETOT

Ces débats dureront pendant 2 jours plus une séance de nuit.

Nous publions aussi la motion GRIFFUELHES qui fut adoptée à ce Congrès qui est devenu la fameuse Charte d'Amiens. Charte dont beaucoup se réclamèrent au cours des décennies écoulées, certains d'ailleurs avec beaucoup d'hypocrisie.

A aucun moment nous ne prendrons position dans ce débat. Ce n'est pas le rôle d notre institut. Notre travail est simplement de porter à la connaissance des syndiqués et des militantés des éléments qu'il est important de connaître qui font et feront toujours débat.

Le Président
Ch. RAMAIN

Déroulement du Congrès

Le lieu : Amiens sous le préau de l'école primaire des garçons située rue Rigollot derrière la gare.

Les dates : du lundi 8 octobre 1906 au samedi 13 octobre 1906

Le nombre de participants : 297 dont une femme seulement
Moyenne d'âge des intervenants 36 ans. Pour 201 délégués c'étaient leur 1^{er} congrès confédéral.

Le nombre d'interventions : 263

37 interviennent	1 fois
32 “	2 fois
12 “	3 fois
9 “	4 fois
4 “	5 fois
4 “	6 fois
2 “	7 fois
1 intervient	8 fois
1 “	10 fois
1 “	14 fois
	le secrétaire général, GRIFFUEHLES

Ouverture du Congrès :

Auguste Cleuet, le secrétaire de la Bourse du Travail d'Amiens le dit d'entrée aux congressistes : il a rencontré les plus grandes difficultés pour loger le Congrès. « *Il y a une dizaine de jours, nous n'avions pas encore de salle...* » précise-t-il, « *...les différents locaux disponibles dans notre cité nous ayant échappé les uns après les autres et malgré un traité en règle avec le propriétaire de la plus grande salle* ».

Biographie des principaux intervenants au Congrès

VICTOR-RENARD : né à Nancy le 8 février 1864 aîné de 13 enfants. Militant guediste, membre du P.O.F. (Parti Ouvrier Français), élu en 1903 secrétaire général de la Fédération du textile. Il préconisait la coopération syndicats et partis politiques.

KEUFER Auguste : né le 20 avril 1851 à St Marc aux Mines, il fut élu trésorier de la CGT au Congrès de Limoges en 1895. Secrétaire général de la Fédération du livre, Keufer souhaitait que se développent les caisses de solidarité. Il incarna le syndicalisme réformiste. Décédé le 30 mars 1924.

YVETOT Yves : né à Paris le 20 juillet 1868, anarchiste sous l'influence de Pelloutier à qui il succéda en 1901 au secrétariat de la Fédération des Bourses. Décédé le 11 mai 1942.

MERRHEIM Alphonse : né en 1871 syndicaliste révolutionnaire, secrétaire général de la Fédération du cuivre. Fut en 1909 l'artisan de la fusion des diverses fédérations de la métallurgie. Décédé en 1925

GRIFFUELHES Victor : né le 14 mars 1874 à Nérac dans une famille pauvre. Cordonnier dès l'âge de 14 ans, il rallie en 1896 le Parti blanquiste. Mais en septembre 1901 quand il est élu secrétaire général de la CGT il acquiert la conviction que l'action syndicale est le seul moyen efficace pour libérer la classe ouvrière. Il fut le principal rédacteur de la Charte d'Amiens au Congrès de 1906. Emprisonné en 1908 suite aux manifestations meurtrières de Darveuil et de Villeneuve Saint Georges, une coalition faite de réformistes et de révolutionnaires se ligua contre lui, instrumenté par le gouvernement Briand. Il démissionna en 1909. Décédé le 30 juin 1922 après une longue maladie.

LATAPIE : syndicaliste révolutionnaire, secrétaire de la fédération de la Métallurgie (avec Merrheim) à partir de 1902.

POUGET Emile : né le 12 octobre 1860 à Pont de Solars. Emprisonné en 1883 pour propagande anti-militariste, puis une nouvelle fois en 1908 après les grèves de Draveuil et Villeneuve Saint-Georges. Il cessa toute activité confédérale à sa sortie de prison. Décédé en Lozère le 21 juillet 1931.

SEANCE DU 11 OCTOBRE (Matin)

Président : **Reisz**

Assesseurs : **Robert-Barillon** et la citoyenne **Delucheux**

Les huit heures

La discussion est ouverte sur la question de huit heures

Bousquet dit que l'Alimentation n'étant pas touchée matériellement par la question des huit heures, a néanmoins soutenu cette revendication, et a versé des fonds à la C.G.T. L'Alimentation a lutté pour l'obtention du repos hebdomadaire, corollaire des huit heures et obtenu de résultats. Aujourd'hui, l'Alimentation, de l'arrière-garde où elle se trouvait est passée à l'avant-garde du prolétariat et, dorénavant, elle est prête à donner le même effort que les corporations de l'industrie pour la grève générale «émancipatrice».

Robert, - La plupart des corporations ont agi énergiquement au moment du 1^{er} mai. Il s'agit, pour la Confédération, de continuer le mouvement.

Il est nécessaire qu'à chaque mouvement, quel qu'il soit, la revendication primordiale de la réduction des heures de travail, soit placée au premier plan. Le Congrès doit manifester son opinion d'une façon précise.

Tabard, - Pourquoi le mouvement de Mai n'a-t-il pas donné davantage ? C'est par le manque de solidarité entre les organisations. Il est nécessaire que les organisations puissantes prêtent leur concours à celles qui ne peuvent pas agir elles-mêmes. Que les organisations qui groupent par établissement un nombre d'ouvriers, appuient les revendications des autres.

Clément(serruriers).- La tactique employée au 1^{er} mai 1906 n'ayant pas abouti aux résultats qu'on en attendait, il s'agit d'employer une autre tactique. C'est celle que nous avons préconisée au Comité d'action du bâtiment. Désormais, nous fractionnerons nos mouvements de façon à ce que les camarades qui travaillent, soutiennent les chômeurs de leur souscription. J'indique le moyen au Congrès ; employons le, avant dix ans nous aurons abouti !

Legouhy (Lyon). - Pendant la campagne des huit heures, nous avons eu, coalisées contre nous, toutes les forces du Capitalisme gouvernemental. La première bataille a été perdue ; en poursuivant énergiquement notre action, nous gagnerons la seconde. Contrairement à Clément, je crois qu'il est impossible d'obtenir quoi que ce soit par des mouvements partiels qui seront étouffés par la force capitaliste. La vraie méthode est de cesser de faire des grèves de moutons, la force publique disséminée ne pourra plus nous étrangler

Antourville. – Les militants des organisations syndicales ont fait largement leur devoir et il y a eu un résultat obtenu ; l'état d'esprit de la masse a été favorablement influencé par notre propagande. La Confédération du travail a bien rempli la mission de propagande qui lui était dévolue ; le seul reproche qu'on peut lui adresser, c'est peut-être de n'avoir pas suffisamment généralisé le mouvement de Mai, en coordonnant les efforts des organisations. Bien des Fédérations locales n'ont pas collaboré d'une façon aussi efficace au mouvement des huit heures. Les Bourses doivent cependant avoir une grande influence dans la propagande des huit heures. Leurs représentants doivent bien se pénétrer de leur mission. Les Bourses seront les centres de l'action anti-militariste et anti-patriotique, corollaire indispensable de toute propagande syndicale. Il est nécessaire de poursuivre le mouvement et de cesser de faire du 1^{er} mai, un jour de fête ouvrière plus ou moins officielle, mais un jour de revendication révolutionnaire.

Delaine (papetiers). – Notre Fédération aurait voulu, elle aussi, agir énergiquement au moment du 1^{er} mai. Nous avons été gênés par d'autres actions corporatives. Je demande que, désormais, les organisations conservent leur complète liberté d'action.

Maucolin (bâtiment). – Le Bâtiment a été au premier rang pour la campagne de la journée de huit heures. A Paris, comme dans la France entière nous avons fait une grosse faute en indiquant, par avance, aux patrons la date de notre mouvement et en facilitant ainsi la formation d'un organe patronal de résistance. Il est inexact de dire que nous devons être prêts d'avance ; cela est inutile ; les patrons seront toujours mieux prêts que nous. Il faudra que dans ce Congrès on décide d'un commun accord, de nous entendre pour un mouvement général. En vingt quatre heures nous pouvons obtenir satisfaction. Les chemins de fer sont d'une importance considérable en la circonstance. Les mandataires de cette organisation eussent dû le faire sentir aux travailleurs de la voie ferrée.

Henriot (allumettiers). – Nous sommes tous d'accord pour poursuivre la réduction des heures de travail, mais, une inconséquence se dégage. Certaines corporations ne s'opposent à faire des heures supplémentaires. Or, c'est là la question qu'il faudrait d'abord résoudre. Puisque la réduction des heures de travail, ne pourra atténuer le chômage que très légèrement, les organisations doivent s'opposer d'une façon absolue à ce que leurs membres fassent des heures supplémentaires. Il ne faudrait pas faire comme certains syndicats, qui, après avoir obtenues la journée de neuf heures, sont revenus en arrière et ont consentis à faire dix heures. Je dépose en ce sens une proposition.

Lefèvre (chauffeurs-mécaniciens). – Il nous a été impossible de donner à notre mouvement, dans notre corporation, l'ampleur nécessaire. Si nous avions quitté l'usine, nous aurions été immédiatement remplacés. Il eût été nécessaire d'être appuyés par les camarades des autres professions.

Gauthier (Saint Nazaire). – Un point m'est apparu oublié par tous les camarades : la question financière. Il faudrait pourtant s'inquiéter de nos ressources. Si vous voulez que la propagande puisse s'intensifier, donnez lui le nerf de la guerre. Il faut que les camarades fassent des sacrifices, et nous donnent des moyens de faire de la propagande.

Fauny (Le Havre). – Je tiens à déclarer que si nos organisations du Havre sont devenues actives et vivaces, c'est grâce à la propagande confédérale des huit heures. Il faut continuer la lutte en ce sens.

Malardé. – Je dis que les tactiques sont propres aux Fédérations et doivent varier avec leurs conditions professionnelles. C'est pourquoi je tiens à répondre à Henriot, au sujet de l'allusion qu'il a faite à notre égard. Quand nous avons demandé au Ministre des finances, la journée de neuf heures, nous nous sommes engagés à assurer la production. L'administration, vu l'insuffisance du matériel et l'augmentation de la consommation, était prête à faire des achats à l'étranger. Nous avons consenti à faire dix heures pendant quelques jours, pour empêcher les critiques de la presse bourgeoise qui se seraient produites contre nous et nos revendications.

Henriot.-Je n'ai nullement entendu viser les tabacs, ni nos camarades de la guerre, je sais qu'ils ont résisté à l'état de chose que j'ai signalé.

Reisz, Président, donne la lecture de quelques propositions parvenues au bureau.

Pouget . – Je demande qu'on nomme une commission pour coordonner ces propositions,, mais je tiens à insister sur la nécessité de donner au mouvement une date précise. De tels mouvements sont d'ordre général et social, les préoccupations particularistes des corporations doivent s'effacer devant l'intérêt général, c'est pourquoi, avant de nommer une commission, je demande qu'on décide si oui ou non on veut fixer une date.

Coupat.- J'appelle l'attention des délégués qui représentent les corporations capables de faire un mouvement à une date déterminée. Je ne parle pas de ceux qui sont dans les ateliers de l'Etat qui, quoi qu'on en dise est meilleur patron que les nôtres. Je connais nombre de travailleurs qui quittent l'industrie privée pour travailler dans les ateliers publics, et je n'en connais pas qui font le contraire. Il importe que seuls les intéressés puissent décider. Ils connaissent leurs conditions corporatives mieux que ceux des autres professions. Si le Congrès veut faire une besogne pratique, qu'il ne s'occupe pas des questions de détail. Qu'on fixe l'année définitivement, aussi loin que possible, pour que nous puissions reformer nos cadres. J'aurais voulu qu'ici, on envisage la possibilité d'intensifier la propagande syndicale, pour rendre les ouvriers conscients, capables de poser des revendications et de les faire aboutir. Vous faites onze heures, faites en dix et demie, puis dix, neuf, etc., vous arriverez ainsi aux huit heures. Pas de décision platonique ; pensez à vos mandants et demandez-vous si vous pouvez appliquer vos décisions.

Sergent.- Vous savez quels sont les résultats du 1^{er} mai. Dans chaque corporation il y a un métier initial, duquel dépendent les autres. Dans l'imprimerie, par exemple, les types sortis de l'atelier, il était inutile d'en faire sortir les imprimeurs ou les papetiers ; n'ayant plus rien à faire, ils auraient été plutôt une gêne pour le patron. Laissons donc chaque corporation libre de sa méthode d'action. Fixez une année, mais que la date soit fixée par les corporations

Reisz président.- J'ai reçu du camarade Paul Meunier, d'Issoudun, la résolution suivante qui mettra tout le monde d'accord : « Le Congrès décide de laisser au Comité confédéral le soin de fixer la date du mouvement pour la journée de huit heures, après consultation des organisations intéressées. »
Adopté.

Sont désignés pour faire partie de la Commission des Huit heures :
Delesalle, Sauvage, Bornet, Dooghe, Devilar, Robert, Turpin, Malardé, Janvion, Charpentier, David, Merzet, Braud, Tillet, Lefèvre, Dargent, Raymond, Thil, Montilat, Rousseau.

SEANCE DU 11 OCTOBRE (Soir)

Président : **Reisz.**

Assesseurs : **Robert** et la citoyenne **Delucheux**

Rapports entre les Syndicats et les Partis politiques (extraits)

Reisz donne lecture d'une question préalable qui vient de lui être remise :

Motion préalable

Les soussignés :

« considérant que la polémique qui s'est produite au sujet de la proposition formulée par la Fédération du Textile : Rapports de la C.G.T. et des partis politiques, a suffisamment éclairé cette question pour qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à une discussion au Congrès, et que les syndicats sont en grande majorité réfractaire, non seulement au principe de la proposition, mais encore à toute discussion de ce genre, ne pouvant qu'avoir une répercussion dangereuse dans l'organisation syndicale, en même temps qu'elle créerait un précédent mauvais pour l'avenir.

Demandent au Congrès de passer à l'ordre du jour sur la proposition du Textile et cela, sans discussion. »

Une autre proposition analogue est déposée :

« La Chambre syndicale des Ouvriers Serruriers en Bâtiment du département de la Seine, et les organisations soussignées ;

Considérant que la discussion de cette question serait préjudiciable aux intérêts de classe du Prolétariat organisé, Demandent : la question préalable et décident de passer à l'ordre du jour ;

Désirant ainsi que les Congrès corporatistes, véritables assises du travail ne s'occupent, dorénavant, que des questions véritablement économiques et corporatives et repoussant énergiquement toute ingérence et affiliation politique quelconque, qui ne feraient que semer la division parmi les travailleurs ;

Laissant ainsi toute liberté de conception et d'agir en matière politique aux syndiqués, en dehors de leur organisation économique ;

Considérant également que les statuts syndicaux mentionnent tous, ou presque tous, qu'aucune question d'aucune école ne sera traitée dans les organisations syndicales. »

Puis une troisième :

« Le Congrès, considérant qu'un mauvais système, favorable aux prolétaires, est en vigueur ;
prolongées ;
Décide d'entendre la proposition »

Le Président invite au calme.

Renard dit qu'une émotion a été soulevée à propos de cette question, dans le monde ouvrier. Il remercie le Congrès d'avoir montré qu'il voulait aborder la question et de s'être refusé à l'élaguer de l'ordre du jour. Quel que soit le résultat, nous ne quitterons pas la Confédération. Nous ne ferons pas comme certains, dans la *Voix du Peuple*, qui déclarent qu'ils s'en iraient si la proposition était votée. La proposition a pour effet d'empêcher la politique spéciale qui se fait à la Confédération. Quand on fait de l'anti-militarisme, quand on fait de l'anti-patriotisme, quand on prêche l'abstention, on fait de la politique. Nous avons, dans ce cas, le droit d'introduire notre politique spéciale. Cela est très juste. Le syndicat n'est pas autre chose que ce que la loi a voulu qu'il fut : un organe qui doit défendre les salaires, la dignité des travailleurs, les conditions de vie, etc. Le syndicat ne peut pas sortir de sa sphère sans avoir une épée de Damoclès suspendue sur la tête de ses administrateurs.

La loi sur les accidents, la loi sur le repos hebdomadaire, ne sont-elles pas des lois sociales ? Pouget n'a-t-il pas approuvé cette loi qui s'étend aux ouvriers inorganisés. Bousquet a dit qu'elle était réformatrice. Pourquoi alors, repousser la loi pour n'accepter que l'action directe et violente.

Dans le Nord, les syndicats achalandent les coopératives, les coopératives aident le mouvement politique. Je sais que la politique n'a pas donné grand-chose, mais pourquoi le reprocher aux camarades qui ont milité pour qu'elle donne quelque chose ? Dans le Nord, les députés sont choisis en raison de leur valeur. La pièce de cent sous, les soulographies sont impuissantes. Ce sont des militants qui sont sortis des rangs des travailleurs. Ils remplissent leur mandat. C'est aux travailleurs à prendre leurs précautions. Nous acceptons les subventions, mais nous pouvons nous en passer. Le conseil municipal peut disparaître, les comités sont assez puissants pour que le mouvement ne s'en trouve pas amoindri. Nous avons bâti des maisons qui sont à nous et là, nous sommes chez nous ! Lorsque les gendarmes veulent y pénétrer, nous pouvons les mettre dehors. Nous sommes, dans le Nord, 315 syndicats, 76.000 syndiqués, 12 coopératives fédérées avec 30.000 membres, 300 groupes avec 8.500 cotisants, nous avons de nombreux conseillers municipaux, 8 députés et 105.000 électeurs socialistes. Si partout on savait faire converger ainsi l'action, on obtiendrait de grands résultats. J'ai beaucoup de respect pour les camarades qui sont à la tête des organisations modérées. Mais je suis, moi, collectiviste-révolutionnaire.

Nous avons, dans nos syndicats, des radicaux, des nationalistes, nous respectons leurs croyances. Mais vous, que faites-vous lorsque vous votez la grève générale expropriatrice ? Vous ne respectez pas les opinions du radical. Pas plus, vous ne respectez les opinions du nationaliste lorsque vous faites de l'*anti-patriotisme* et de l'*anti-militarisme*. Ces choses ne peuvent se faire qu'au groupe politique. Nous faisons de l'anti-militarisme, mais nous divisons le travail. C'est dans nos groupes politiques que cela se passe. Vous demandez tout, à l'action directe ! Les Anglais l'ont fait pendant trente ans. Là-bas, dans le Textile, les cotisations sont élevées ; les hommes sont syndiqués dans la proportion de 95% et les femmes dans celle de 75%. Les fileurs Anglais gagnent des salaires plus élevés qu'en France. Dans le Nord il y a différentes catégories de tisseurs à la main, qui gagnent peu, parce que le groupement y manque. Ce qui n'empêche pas ceux qui sont organisés de gagner des salaires plus élevés que ceux qui n'ont pas de groupement.

Les Anglais ont fini par comprendre qu'à leurs grosses cotisations, les patrons pouvaient répondre par des lock-out. Ce qu'ils firent. Les ouvriers furent empêchés de pratiquer le Picketing, de faire la propagande en faveur de la grève. Les syndicats furent responsables des actes de leurs membres et condamnés à de fortes amendes. C'est alors que les travailleurs anglais furent obligés de prendre position dans la lutte politique et ils ont pénétré au Parlement afin de faire tourner la législation en faveur de la classe ouvrière.

Sans mêler la politique dans les syndicats, on peut s'occuper des lois ; on en parlait ce matin, à propos du contrat de travail et d'autres projets. C'est la preuve qu'on ne peut pas s'en désintéresser.

Les ouvriers ont ainsi à barrer la route à l'action patronale sur le terrain politique. Le syndicat ne peut pas tout faire. Qu'on y réfléchisse. Si une situation révolutionnaire se produisait aujourd'hui pourriez-vous, avec vos syndicats actuels, avec vos organisations, régler la production, organiser l'échange ? Non, vous seriez obligés de vous servir de la machine gouvernementale.

Nous ne demandons pas, de faire de la politique dans le syndicats, nous demandons si vous ne croyez pas utile l'usage du suffrage universel, utiles certaines réformes légales en faveur de la classe ouvrière.

Nous voulons toutes les actions, comme dans le Nord. Nous vous demandons si vous ne voulez pas prendre en politique ce qu'elle peut donner de bon ?

J'appartiens au P.O.F. depuis vingt cinq ans. J'estime qu'il a fait quelque chose pour les travailleurs. Nous croyons qu'il faut faire de l'action syndicale, coopérative et se servir de l'action politique.

Je vais vous donner lecture de notre projet de résolution :

P12

« Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste ;

« Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui ont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif, les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs ;

« Considérant que des élus du parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition ouvrière ainsi que son affranchissement définitif ;

« Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que de relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du Parti socialiste par exemple pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical pour les douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'Etat ; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements pour la réduction des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit pour les travailleurs de tout sexe et de tout âge ; pour établir le minimum de salaire, etc...etc.

« Le Congrès décide :

« Le Comité confédéral est invité à s'entendre toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par de délégations intermittentes, ou permanentes avec le Conseil national du Parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières.

« Mandat est donné aux délégués de la Fédération textile qui la représenteront au Congrès confédéral d'Amiens de soutenir ladite résolution ».

Voilà ce que nous vous demandons. Il faut entretenir un courant de sympathie entre tous ceux qui défendent la classe ouvrière.

SEANCE DU 12 COTOBRE

Président : Niel.

Assesseurs : Cousteau et Perrault.

Rapports entre les Syndicats et les Partis politiques (extraits)

(Suite de la discussion)

Pouget dit qu'on pourrait mettre 5 orateurs pour et 5 contre. On pourrait choisir un camarade de chaque nuance. Ceci pour arriver à un résultat rapide.

David au nom du Prolétariat de l'Isère, demande à défendre ledit prolétariat contre les appréciations de Renard.

Doizié croit qu'il faut limiter le temps. Il demande qu'on choisisse des orateurs (en nombre limité) parmi ceux qui ont déposé des propositions.

Charpentier estime que malgré la hâte avec laquelle on se propose de terminer ce débat, il faut permettre aux camarades libertaires de répondre au camarade Niel.

Pouget dit que les orateurs seront choisis parmi tous ceux qui sont pour ou contre, et par ceux-ci.

Keufer dit qu'il se réserve de parler dans le débat contre toute politique à la Confédération.

Philippe dit qu'on peut discuter la question du textile, et après, mais après seulement sur celle soulevée par Keufer.

Berlier dit que la question doit se limiter et propose de donner la parole aux délégués de Grenoble après que la question sera vidée. Il proteste contre la façon de faire de certains. On croirait que seuls quelques congressistes ont le droit de parler.

Plusieurs doivent partir pour se trouver au travail lundi. Il faut donc aller vite.

Merrheim demande au Congrès de bien vouloir limiter la discussion à 5 camarades, le nombre des orateurs de chaque côté.

Le Congrès décide de limiter le nombre d'orateurs.

Latapie : Il y a deux éléments et la tendance du syndicalisme révolutionnaire. Il demande de désigner 5 orateurs de chacune des deux tendances et 5 du syndicalisme révolutionnaire.

Le Président dit qu'il n'y a que deux tendances, deux courants.

Le Congrès décide qu'il y a trois courants et 9 orateurs parleront à raison de 3 par courant

Suspension de séance.

A la reprise, altercation entre Renard et Merrheim. Ce dernier répond à Renard

Merrheim. – Je vous y ai connu et me suis séparé du Parti, le jour où, après m'avoir recommandé de bourrer mon fusil avec mon bulletin de vote, il m'a demandé de le décharger pour en faire sortir un candidat. Aujourd'hui, nous n'avons plus les mêmes manières de voir, vous faites du syndicat un groupement inférieur, incapable d'agir par lui-même ; vous ne voulez pas qu'il sorte de la légalité pour que, sur le terrain politique, il ne puisse gêner votre action. Nous affirmons, au contraire, qu'il est un groupement de lutte intégrale, révolutionnaire et qu'il a pour fonction de briser la légalité qui nous étouffe, pour enfanter le « Droit nouveau » que nous voulons voir sortir de nos luttes.

Si j'ai tant insisté sur Roubaix, c'est que cette ville personnifie bien l'action que vous préconisez ici.

En terminant, je tiens à relever le dernier point de votre argumentation.

Vous nous avez dit que nous devrions porter aux députés nos desiderata, nos projets de loi. Je prétends que nous n'avons pas à le faire. Qu'ils s'inspirent des délibérations de nos Congrès, c'est leur droit, leur devoir même. Mais je me refuse à leur dire : nous voulons cela ; car je sais bien qu'aussi bien intentionnés qu'ils soient, par suite de la mauvaise organisation que nous subissons et dont les travailleurs, seuls, sont les victimes, ils ne pourront jamais nous donner complète satisfaction. Laissons donc au syndicat sa fonction propre de véritable lutte de classe ; que son action soit une lutte incessante contre toutes les légalités, tous les pouvoirs, toutes les forces oppressives, disons-nous bien que nous n'avons pas le droit de l'en distraire pour d'autres besognes.

Voilà ce que vous ne voulez pas comprendre ; vous ne voulez pas voir qu'il ne doit y avoir que deux classes : celle des exploités contre les exploités et qu'entre les deux il y a, il y aura toujours l'État, qui, avec des baïonnettes sert de tampon entre les deux classes et nous empêche d'avoir satisfaction.

Keufer déclare qu'en présence de la gravité de la question actuellement soumise à l'appréciation du Congrès, il importe de parler franc. Il pense, en raison des idées que les délégués manifestent, que la liberté de la parole sera comptée et qu'il pourra exprimer librement sa pensée.

Tous nous pouvons constater, dit Keufer, qu'un profond malaise existe dans nos organisations syndicales et à la Confédération. Cela tient aux divisions provoquées par les divergences de vues sur la direction que doivent suivre la Confédération et les syndicats.

En jetant un coup d'œil en arrière, on se rappelle que, dès le Congrès de Zurich, en 1893, les députés socialistes allemands, Bebel, Singer, Liebknecht, firent adopter la motion que ne pourraient assister aux Congrès ouvriers les délégués qui seraient hostiles à l'action parlementaire. Au Congrès de Londres, en 1896, eût lieu une vive discussion entre les délégués ouvriers et les nombreux représentants du Parti socialiste français, parmi lesquels presque tous les députés du Parti ; on voulait exclure les représentants des syndicats, régulièrement mandatés, qui se déclaraient anti-parlementaires...

A une voix de majorité, cette proposition d'exclusion fut repoussée.

Depuis cette époque, les hommes politiques, les parlementaires ont évolué, et ils ne sont plus absolus dans leurs idées, ils sont devenus syndicalistes.

Il en est de même des libertaires, des anarchistes qui ont longtemps combattu les syndicats ; ils ne voyaient là que des organisations ouvrières aristocratiques dans lesquelles ne pouvaient entrer les « unskilled », comme disent les Anglais. Ces adversaires d'autrefois, dont nous pourrions peut-être en retrouver quelques-uns dans ce Congrès, ont aussi modifié leur opinion, à tel point que ces anti-syndicalistes de naguère sont devenus des syndicalistes actifs, les apôtres du syndicalisme révolutionnaire. C'est ainsi que la Confédération du Travail a pris une direction qui, selon moi, ne lui appartient pas, qui n'est pas celle qui lui avait été désignée au Congrès de Limoges. En effet, les délégués qui y assistaient étaient unanimes pour donner à la Confédération sa mission réelle, celle de rallier les forces ouvrières, de provoquer l'organisation du prolétariat et assurer son action sur le terrain économique, en dehors de tout parti politique, de toute philosophie ; elle devait garder une sincère, une complète neutralité.

C'est cette neutralité qui, depuis le Congrès de Limoges, a été violée. Je ne méconnais pas l'activité déployée par ceux qui depuis, ont dirigé la Confédération ; ils ont prouvé quelle influence peut exercer une minorité active sur une masse indifférente ou insouciant. C'est ce qui explique que la Confédération a pu prendre la direction actuelle : anti-parlementaire, à tendance anarchiste, anti-militaire, anti-patriotique.

C'est ce moment que le Parti socialiste, par l'intermédiaire de la Fédération du Textile, a choisi pour établir des relations normales, temporaires ou permanentes, avec la Confédération du Travail, en vue d'une action révolutionnaire commune.

Je l'ai déjà dit autre part, ces relations ne peuvent s'établir, elles ne peuvent aboutir à une entente finale, parce qu'il y a divergence profonde, absolue, entre la méthode d'action et le but poursuivi par les deux organismes.

Ce que veulent les libertaires syndicalistes, ce n'est pas seulement repousser le parlementarisme pour lui faire préférer l'action directe, la pression exercée par les syndicats ; non, leur but final, est de supprimer l'Etat, de faire disparaître tout gouvernement de personnes, pour confier aux syndicats, aux fédérations, aux Bourses du Travail, le gouvernement des choses, la production, la répartition, l'échange, c'est-à-dire le communisme libertaire et intégral.

Le parti socialiste, au contraire, en attendant l'avènement final et très éloigné du pur idéal communiste, poursuit la suppression de la propriété et du patronat, pour instituer l'Etat socialiste-collectiviste, comme le régulateur du travail et le dispensateur de la richesse, par la conquête des pouvoirs publics

Il y a entre ces deux solutions une opposition, au fond, irréductible, et l'entente ne pourrait pas durer longtemps si elle devait se produire, entre les représentants des deux conceptions, et cela d'autant moins que les anarchistes accusent à l'avance l'Etat collectiviste de devenir plus despotique que l'Etat bourgeois.

Voilà pourquoi il y a une opposition capitale entre le parti socialiste qui poursuit la transformation sociale par l'action parlementaire et la conquête des pouvoirs publics, et les syndicalistes libertaires, anti-parlementaires résolus, décidés à supprimer cet organisme social, l'Etat.

Et pourtant, il est bon de la signaler, les plus fervents libertaires reconnaissent que dans l'état social actuel, en présence de la faiblesse des organisations syndicales – le délégué des Garçons de magasins et des garçons livreurs, en réunion de commission, l'a déclaré – l'intervention des pouvoirs publics, de la loi, est nécessaire pour protéger les faibles. L'intervention des syndicalistes, partisans de l'action directe, auprès des membres du Parlement, auprès du gouvernement, indiquent bien qu'on ne peut repousser d'une façon absolue la protection légale. Et alors on s'explique les candidatures ouvrières pour arriver au Parlement. Cela ne m'empêche pas de déclarer qu'il y aurait danger à fonder de trop d'espérances sur l'action légale, sur l'intervention de l'Etat; il y a lieu de redouter aussi les conséquences des candidatures ouvrières. Que se portent candidats ceux qui se trouvent dans les rangs du syndicat, c'est bien; mais il est funeste que ceux qui ont conquis la confiance de leurs camarades - chose difficile à réaliser dans le monde ouvrier, par l'exagération même des principes démocratiques, - il est funeste que ceux-là quittent leurs fonctions syndicales pour devenir des candidats aux fonctions politiques. Ils sèment le scepticisme parmi les travailleurs et favorisent l'accusation de n'avoir agi qu'en vue de se faire un tremplin de leur fonction syndicale. – La vérité, c'est que les militants qui représentent une véritable force sociale, qui possèdent la confiance de leurs camarades, doivent rester avec eux et mettre leurs aptitudes au service de leur corporation.

D'autre part, les camarades Bousquet et Dhooghe ont reconnu eux-mêmes que cette intervention des syndicats auprès des fonctionnaires de l'Etat était inévitable. Et alors, pourquoi se montrer anti-parlementaire intransigeant? Pourquoi nier l'utilité de la protection légale?

Il ne peut être contesté que l'action syndicaliste et l'action politique pendant une longue période transitoire, si ce n'est toujours, devront s'exercer avec profit.

Mais dans l'intérêt même de cette double action, en raison des divisions inévitables qu'une action commune pourrait produire – l'expérience l'a prouvé – il faut renoncer à une entente permanente ou temporaire entre la Confédération, entre les syndicats et le Parti ouvrier. Chacun de ces organismes a son terrain d'action tout indiqué, délimité; leur action sera convergente et non commune ni subordonnée.

Pour aboutir à une action parallèle, les membres du Parti ont l'obligation, en raison

Des principes qu'ils professent, doivent être les défenseurs des intérêts ouvriers, ils doivent spontanément agir dans ce sens.

Mais en affirmant la nécessité de cette action séparée, j'entends également que la Confédération, mieux que par le passé, doit observer une sincère neutralité, non seulement vis-à-vis du Parti ouvrier, mais vis-à-vis de tous les partis, et aussi en s'abstenant de faire de l'anti-militarisme, de l'anti-patriotisme et de propager les doctrines anarchistes. Ce n'est pas le rôle de la Confédération.

Avec me camarades, je reconnais que nous devons employer nos efforts pour obtenir que l'armée n'intervienne plus dans les grèves, et cette neutralité de l'armée imposera aussi de plus lourdes responsabilités à ceux qui dirigent les mouvements ouvriers.

Mais les dirigeants de la Confédération violent la neutralité qu'elle doit observer en prenant parti pour telle ou telle doctrine, au milieu des rivalités qui se manifestent aujourd'hui.

L'anti-militarisme et l'anti-patriotisme appartiennent au domaine des opinions, et le camarade Pouget et ses amis ont affirmé que les syndicats ne devaient être que des groupements d'intérêts et non d'opinions, tous les salariés peuvent y être abrités sans que leurs convictions philosophiques aient à en souffrir.

La Confédération n'est pas une Eglise qui peut prétendre imposer un dogme quelconque. Personne aujourd'hui, pas plus les anarchistes que les partisans d'autres doctrines ne peuvent affirmer l'infailibilité de leurs conceptions. La sociologie – objet de tant de controverses, - les lois si compliqués qui gouvernent les phénomènes sociaux, ne peuvent pas être invoquées avec la même certitude scientifique que les lois de la mécanique ou de la physique. Par conséquent, dans les organisations syndicales et à la Confédération, on ne doit pas affirmer la supériorité de telle ou telle doctrine, c'est aux seuls individus, dans leur pleine liberté, de se prononcer. Ne pas respecter la neutralité absolue qui est dans le rôle de la Confédération, c'est semer la division dans les rangs ouvriers, c'est nuire à l'unité morale du prolétariat français, qui ne peut pas se réaliser exclusivement, il est vrai, par les organisations syndicales qui ont exclusivement un rôle économique à remplir.

L'action anti-militariste, anti-patriotique de la Confédération, est un obstacle sérieux, certain, au développement des syndicats. Elle blesse les convictions de nombreux travailleurs qui ont une autre idée de la mission des organisations corporatives. Persévérer dans cette voie, c'est préparer la désorganisation des groupements ou, tout du moins, c'est en réduire les effectifs et les rendre impuissants.

J'en conclus donc en déclarant que la Confédération doit observer une neutralité absolue, non seulement au point de vue politique, mais au point de vue philosophique, en écartant la propagande libertaire, anti-militariste et anti-patriotique, idées qui sont exclusivement du domaine individuel. Libre à chacun de les propager ou de les combattre, hors des syndicats.

« Le Congrès confédéral réunit à Amiens,

« Considérant :

« Que dans l'intérêt de l'union nécessaire des travailleurs dans leurs
« organisations syndicales et fédérales respectives, et pour conserver le
« caractère exclusivement économique de l'action syndicale, il y a lieu de
« bannir toutes discussions et préoccupations politiques et philosophiques et
« religieuses du sein de l'organisme confédéral.

« Que la Confédération générale du travail, organe d'union et de
« coordination de toutes les force ouvrières, tout en laissant à ses adhérents
« entière liberté d'action politique hors du syndicat n'a pas plus à devenir un
« instrument d'agitation anarchiste et anti-parlementaire, qu'à établir des
« rapports officiels ou officieux, permanents ou temporaires, avec quelque
« parti politique ou philosophique que ce soit ;

« Affirme que l'action parlementaire doit se faire parallèlement à
« l'action syndicale, cette double action pouvant contribuer à l'œuvre
« d'émancipation ouvrière et à la défense des intérêts corporatifs. »

SEANCE DU 13 COTOBRE

Président : **Soulageon**

Assesseurs : **Braud et Roullier**

Rapports entre les Syndicats et les Partis politiques

(suite de la discussion) (extraits)

Latapie trouve qu'il n'y a pas que des anarchistes et des socialistes au Congrès, il y a les syndicalistes purs. Il faut que nous disions, dit-il, qu'il y a une doctrine nouvelle : le syndicalisme.

Les syndicats ont pour but immédiat : la législation du travail toute entière, accidents du travail, diminution des heures de travail, repos hebdomadaire, etc. Mais au syndicat, un camarade opportuniste ou réactionnaire qui obtient une augmentation de salaire, doit savoir que le patron lui reprendra cette augmentation à la première occasion. Il faut donc lui montrer que le syndicat a un autre but encore : la suppression du salariat.

La Fédération de la Métallurgie est une Fédération socialiste dans la bonne acception du terme. Nous y affirmons la doctrine réformiste et la doctrine révolutionnaire. C'est donc nous qui aurions dû porter la question posée par le Textile. Nous ne l'avons pas voulu. Quand un camarade vient à notre syndicat, il sait à quoi il s'engage, s'il signe notre règlement.

Il donne lecture de quelque passages des statuts :

« Considérant que par sa seule puissance le travailleur ne peut espérer réduire à merci l'exploitation actuelle dont il est victime ;

« Considérant ainsi que les travailleurs n'ont qu'à compter sur la Providence-Etat, superfétation sociale dont la raison d'être est de veiller au maintien des privilèges des dirigeants ;

« Que d'autre part, ce serait s'illusionner que d'attendre notre émancipation des gouvernants, car – à les supposer animés des meilleures intentions à notre égard – ils ne peuvent rien de définitif, attendu que l'amélioration de notre sort est en raison directe de la décroissance de la puissance gouvernementale...

« Le but de cette Union est de resserrer les liens de solidarité et d'unir, en un seul bloc, tous les travailleurs des métaux sans distinction de profession, d'âge, de sexe, de race ou de nationalité, afin d'arriver à constituer le travail libre, affranchi de toute exploitation capitaliste, par la socialisation des moyens de production au bénéfice exclusif de producteurs et collaborateurs des richesses ; c'est-à-dire de réaliser la devise communiste : « de chacun selon ses forces et à chacun suivant ses besoins » ; »

« D'autre part, l'Union devra se faire un devoir de démontrer, par des faits palpables, à ses adhérents, que leur affranchissement intégral ne saurait avoir sa source, même dans l'augmentation des salaires, la salariat n'étant qu'une forme déguisée de l'esclavage antique, pas plus qu'ils n'ont à compter sur les réformes inappliquées qu'ils ont, de haute lutte, arrachées aux dirigeants ; Les secrétaires fédéraux ou tous autres fonctionnaires indemnisés par l'Union fédérale, ne peuvent faire acte de candidat à une fonction publique quelconque, sans immédiatement se voir retirer de droit leurs attributions ainsi que leurs indemnités. »

Le syndicat doit lutter contre toutes les puissances : puissance religieuse, puissance de l'Etat, puissance du militarisme, puissance de la magistrature. Les collectivistes qui veulent s'emparer de l'Etat pour le détruire, ne devraient pas se plaindre du syndicalisme, qui veut commencer par cette destruction.

Le syndicat doit donc lutter contre toutes les puissances oppressives.

Mais nous affirmons pour nos membres le droit de faire individuellement ce qui leur convient.

Renard. – Notre proposition avait surtout pour but de donner lieu à un vaste débat, afin que les différentes tendances qui se manifestent ici sur le rôle de la Confédération, puissent être largement développées.

Quel que soit le rôle réservé à notre proposition, ce résultat a été obtenu.

Je répondrai, tout d'abord au reproche que m'a fait Merrheim d'avoir compté les syndicats jaunes dans le chiffre d'effectif syndical dans la région du Nord que j'ai donné hier.

Cela est exact, mais n'enlève aucune force à mon argumentation ; le chiffre que j'ai donné n'a pu être utilisé dans l'ordre de mes arguments pour sa valeur propre, mais bien comme terme de comparaison. Quand j'ai dit que le département du Nord, avec ses 76.000 syndiqués était, pour la force de nos organisations, le second de notre pays, j'ai compté également dans tous les autres départements, le chiffre global de syndiqués sans faire de distinction, ni défalquer l'effectif des syndicats jaunes. J'estime également que si, à Roubaix et dans d'autres localités, comme nous l'a reproché Merrheim, le syndicat textile groupe des camarades d'autres professions, travaillant dans la même usine que les tisseurs, ils n'en sont pas moins syndiqués et qu'on est mal venu d'attribuer à l'action socialiste, la faiblesse de l'organisation syndicale dans certaines régions du Nord, alors qu'ici, tout près, il y a une région soumise à l'influence libertaire qui sur 25.000 ouvriers du Textile, groupe 50 syndiqués.

D'ailleurs, comme l'a dit Coupat, il n'y a pas si longtemps que les libertaires sont syndiqués, il n'y a pas si longtemps qu'ils proclamaient, qu'il « leur suffisait de poignards, de faux, de piques, de revolvers et de flingots pour wattriner toute la clique des exploiters et des sergots », il n'y a pas si longtemps encore que le *Père Peinard* cognait de son tire-pied sur les prolos assez poires pour s'avachir dans les syndicats.

Aujourd'hui les temps ont changé, les libertaires sont rentrés au syndicat et y font prédominer leur esprit. Nous ne demandons pas que le nôtre y domine, quoi qu'en aient dit nos contradicteurs ; nous ne demandons pas la fusion. Ce que nous voulons, c'est qu'on ne se serve pas de l'organisme syndical comme d'un instrument de combat contre le Parti socialiste, et les deux modes d'action du prolétariat, action politique ou action syndicale, convergent au même but sans dissensions fratricides. Je ne suis pas le seul à défendre cette manière de voir. On dit dans la discussion d'hier, qu'on voulait établir des syndicats suivant la méthode de Kropotkine, eh bien ! j'ai ici un numéro des *Temps nouveaux*, où Kropotkine, au sujet du Congrès de Mannheim, préconise l'entente que nous demandons.

Le Président donne lecture de divers ordres du jour :

« Bourse du Travail d'Angoulême (Charente), est hostile à la campagne commencée
« (Textile du Nord), sur les rapports à établir entre la C.G.T. et les partis politiques.
« La question économique étant la seule qui nous semble intéressante et utile à
« discuter, et à poursuivre, dans nos syndicats.
« Ne répugne pas à voir des syndiqués investis de fonctions politiques, par
« lesquelles ils peuvent aider à la conquête de plus de largeur de vue dans la
« résolution des lois ouvrières ;
« Elle serait désolée de voir nos syndicats dégénérés en comités électoraux. »

Pour la Bourse du Travail d'Angoulême :

Le délégué : **Etard.**

« Les syndicats adhérents à la Bourse du Travail d'Angers :
« Considérant que les syndicats ne pouvant et ne devant être qu'un moyen transitoire
« pour arriver à la suppression du salariat, ne doivent lutter, pour transitoire pour
« leur affranchissement intégral, que sur le terrain économique ;
« Considérant que l'immixtion de la politique dans les syndicats ne peut être qu'une
« cause de discorde ; l'expérience nous l'ayant démontré ;
« Pour ces raisons, repoussent toute idée de rapports des syndicats avec les partis
« politiques. »

Pour les syndicats

Les délégués : **Bahonneau, Karcher, Grimaudeau**

Addition à l'ordre du jour repoussant à la proposition du Textile.

« Considérant que l'intervention des élus dans les grèves ou dans les mouvements
« ouvriers est toujours funeste ;
« Considérant que toujours le prolétariat fut dupé dans ses grèves par l'intrusion, sur
le champ de lutte de politiciens trompeurs ;
« Le Congrès engage les syndicats et les organisations ouvrières à repousser tout
« concours des élus dans les mouvements du prolétariat. »

Charpentier, Bourse du Travail de Marseille ; **Teyssandier**, Bourse du Travail de Périgueux ; **Chazeaud**, Union des Syndicats Lyonnais ; **Legouhy**, Tapissiers de Lyon ; **E. Laval**, Epiciers de Paris ; **Bécirard**, Chaussure de Lyon ; **Cheyton**, Cultivateurs de Coursan ; **Cousteau**, Bourse du Travail de Narbonne.

Dans ce contexte extrêmement tendu, le Secrétaire général Victor Griffuelhes intervient et donne lecture de la motion suivante.

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la C.G.T.
« La C.G.T. groupe en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients « de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat... ; Le Congrès « considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui « oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les « formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre « par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;
« Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :
« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination « des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation « d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, « l'augmentation des salaires, etc. ;
« Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare « l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il « préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, « aujourd'hui groupement de résistance sera, dans l'avenir, le groupement de « production et de répartition, base de réorganisation sociale ;
« Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de « la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les « travailleurs quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou « philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;
« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière « liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles « formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se « bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les « opinions qu'il professe au dehors ;
« En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicat « atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement « contre le patronat, les organisations confédérales n'ayant pas, en tant que « groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à « côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale. »

P 29

Résultat du vote sur la proposition Griffuelhes

Votants : 843

Pour : 834

Contre : 8

Blanc : 1

Rappel

Nous avons publié dans ce petit livret quelques extraits de ces débats très animés.
Il faut bien les replacer dans le contexte de l'époque

1906 est une année de forte expansion.
La logique du capitalisme monopoliste d'Etat s'affirme et va mettre en cause les atouts de la classe ouvrière.

Georges Séguy qui a préfacé en 1983 le livre sur l'intégrale des débats du Congrès d'Amiens publiée par L'I.H.S.National, terminait ainsi sa contribution

« Ce congrès d'Amiens que nous vous présentons, c'est le congrès de son temps. Porteur d'enseignements, ferment de réflexion, il est important de la connaître par-delà ses démarches, ses réponses et ses pratiques que nous ne reprenons pas aujourd'hui. Notre ambition, notre seule ambition, est, par cet ouvrage, d'avoir contribué à cette connaissance. »

Pour l'IHS CGT du Rhône, notre but est la même, donner aux syndiqués, aux militants, des éléments pour la réflexion.

Pour parfaire cette réflexion nous publions page suivante le contenu de la résolution n° 2 voté au 47^{ème} Congrès de la CGT à Montpellier et qui traitait des rapports syndicats et partis politiques
P 31

Résolution n°2

La CGT retient trois priorités :

- rechercher des positions unitaires du mouvement syndical sur les grandes question sociales et sociétales : la bataille pour la paix, la défense et la promotion des libertés, le renforcement de la démocratie et de la solidarité, la lutte contre le racisme et la xénophobie... ;
- poursuivre la recherche de convergence avec toutes les composantes du mouvement social, dans le respect des identités et responsabilités de chacun ;
- établir par le débat des relations avec les partis politiques démocratiques qui respectent les prérogatives et l'identité de chacun. Cela exclut toute attitude de soutien ou de co-élaboration d'un projet politique quel qu'il soit.

Les résultats du vote

La résolution n°2 a été adoptée à la majorité

Pour : 358 971 voix (73,49%)

Contre : 77 526 voix (15,89%)

Abstentions : 51 935 (10,63%)